



Commission Sportive Nationale Blackball

TENUE SPORTIVE

Le Comité directeur (CD) de la FFB a souhaité uniformiser les tenues afin que les joueurs, autorisés à participer dans une tenue pour une discipline, le soient aussi dans une autre.

Il a édité une note commune, avec possibilité pour chaque discipline d'avoir des particularités ou des précisions qui lui sont propres.

La volonté de la CSNB a été de simplifier la tenue tout en respectant la direction donnée par le CD de la FFB.

1.1. TENUE SPORTIVE

Description :

La tenue sportive réglementaire décrite ci-dessous est commune aux 4 disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et championnats, à l'exception des joueurs du Blackball Master qui devront porter pendant le tournoi de cette catégorie le polo fourni par la CSNB.

(Lors de la finale de France Master, les joueurs devront en revanche porter leur tenue « club »).

1.1.1 Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu

- polo de couleur unie ou bicolore (les motifs bariolés sont interdits) ;
- pantalon de ville (sans clou, sans rivet) de couleur noire (les poches apparentes latérales et frontales sont interdites) ;
- chaussettes ;
- chaussures fermées de teinte unie noire (y compris les bords de semelle), aucun marquage ou logo n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure.

1.1.2 Inscriptions sur les polos

- L'écusson du club et/ou des armoiries de la ville est brodé ou floqué. Il doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur.
- Les prénom et nom du joueur peuvent apparaître à droite.
- L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

Publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes aux règles de l'éthique sportive.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps (poitrine, dos, col, manches, sauf sur l'emplacement réservé à l'écusson du club).
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor ; dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

1.1.3 Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

Le polo doit être rentré dans le pantalon, sauf dérogation accordée exclusivement par le directeur de jeu. Les manches longues peuvent être retroussées avec soin.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus.

1.1.4 Cas particuliers à la discipline du blackball

Sont autorisés :

- Les liserés sur les manches et les cols des polos ;
- Les polos à manches courtes ou longues ;
- Les boutons pression, fermeture éclair ou scratch pour le col du polo ;
- Le polo hors du pantalon pour les féminines ;
- L'écusson de la salle partenaire, en remplacement de celui du club ;
- Le pull ou le gilet en laine est toléré en cas de température insuffisante dans le lieu de la compétition, à condition que les inscriptions obligatoires y figurent, et que la tenue réglementaire soit portée sous le pull ou le gilet ;

Sont interdits :

- Les polos blanc et noir à rayures verticales ;
- Le polo défini pour le Blackball Master est interdit à toute autre compétition que celle-ci ;
- Les cols droits et ras du cou ;
- Les chaussures à talons aiguilles peuvent être interdites sur une compétition pour des problèmes liés à l'organisation (talons de moins de 2cm de diamètre) ;
- Pour toute compétition, le port de l'écusson "FRANCE", du drapeau de la France ou de toute autre inscription comportant le mot "FRANCE".
- Le nom de la salle commerciale est interdit en lieu et place du nom de la ville ou du club ;
- Les couvre-chefs ;
- Les appareils audio.

Nota :

Durant l'année sportive 2016-2017 uniquement (et à titre exceptionnel de transition) la tenue suivante sera tolérée pour le haut du corps :

- chemise monochrome à manches longues (non retroussées) ;
- gilet ;
- nœud-papillon.